

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 23-27 février 2004

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2004/8-A/2
5 janvier 2004
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT— BÉNIN 10308.0

Promotion de l'éducation formelle et non formelle des enfants et des jeunes

Nombre de bénéficiaires	68 300 (dont 32 800 filles)
Durée du projet	Cinq ans (1er juillet 2004–30 juin 2009)
Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	16 500 571
Coût total pour le gouvernement	1 273 169

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ODD): M. M. Aranda da Silva

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



RESUME

Le projet s'articule autour des objectifs de développement 1 et 2 du Millénaire, relatifs à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, et à l'éducation primaire universelle. Ces objectifs sont reflétés dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) au Bénin (2003–2008) et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Bénin (2004–2008). Les deux composantes du projet correspondent à deux objectifs du Plan-cadre, à savoir: i) lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire; et ii) assurer l'accès équitable aux services sociaux essentiels de qualité. La priorité à l'éducation de base, y compris l'alimentation scolaire, constitue un des piliers de la stratégie nationale exposée dans le DSRP¹.

Conformément au Plan stratégique (2004–2007) approuvé par le Conseil d'administration lors de sa session d'octobre 2003, le projet sera axé sur l'éducation formelle et non formelle, une attention spéciale étant accordée aux filles (près de 50 pour cent des 68 300 bénéficiaires). Il apportera un soutien au développement des politiques nationales qui visent à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ainsi qu'à diminuer la disparité de scolarisation entre filles et garçons en assurant un accès équitable à l'éducation de base, à la formation et à la protection sociale.

Conformément aux orientations stratégiques du PAM, le volet principal du projet "éducation formelle" sera mis en oeuvre dans les zones les plus défavorisées au plan scolaire. Le deuxième volet "éducation non formelle" couvrira l'ensemble des institutions béninoises d'aide à l'enfance et à la jeunesse en difficulté, sous réserve qu'elles offrent les garanties d'un fonctionnement de qualité et une éducation formelle, non formelle ou professionnelle.

En vue d'une gestion efficace, les responsabilités des structures d'exécution seront réparties en fonction des compétences et des attributions respectives des ministères concernés. Le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire (MEPS) d'une part, et le Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité (MFPSS) d'autre part, seront responsables de l'exécution technique et du suivi du projet, tandis que la Direction nationale des projets du PAM au Ministère d'État chargé du plan, de la prospective et du développement (MCPPD) sera responsable de la gestion logistique des produits alimentaires, en étroite coordination avec le bureau du PAM au Bénin. Un comité interministériel de pilotage sera mis en place au démarrage du projet. Pour que le programme d'alimentation scolaire réalise pleinement son potentiel, il devra être coordonné avec d'autres projets destinés à faciliter l'accès à l'école et à améliorer la qualité de l'enseignement. Par ailleurs, la participation des associations de parents d'élèves et des collectivités locales à la gestion des cantines sera primordiale pour assurer leur bon fonctionnement et, à terme, prendre la relève du PAM.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil approuve le projet de développement Bénin 10308.0 "Promotion de l'éducation formelle et non formelle des enfants et des jeunes" (WFP/EB.1/2004/8-A/2).

¹ Page 38, paragraphes 128 et 131 du DSRP.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



ANALYSE DES PROBLEMES

1. Avec un produit national brut de 368 dollars E.-U. par habitant en 2001, le Bénin appartient à la classe des pays les moins avancés, et à faible revenu et à déficit vivrier. Avec un taux d'accroissement démographique de 3,3 pour cent, la population —de 6,3 millions habitants en 2001— devrait dépasser le seuil des 10 millions en 2016, avec une forte concentration dans les départements du sud.
2. Les progrès économiques enregistrés pendant les cinq dernières années grâce au cours mondial favorable du coton, principale source de devises du pays, se sont traduits par une croissance économique d'environ 5 pour cent par an. Cependant, l'incidence de la pauvreté n'a pas changé de manière significative et touche les femmes plus que les hommes. En 2000, 25 pour cent de la population urbaine pouvait être considérée comme pauvre, tandis qu'en milieu rural ce taux atteignait 30 pour cent; en outre, 16 pour cent de la population vivait dans une situation d'extrême pauvreté². Par ailleurs, depuis 2002, la production cotonnière a commencé à montrer des signes de crise.
3. D'une manière générale, la production agricole assure l'autosuffisance du pays en termes de calories, mais les populations de certaines régions ont des problèmes d'accès à la nourriture. Les zones les plus déficitaires sont: le nord-ouest de l'Atacora, les plaines du Gourma et du Borgou Nord, la partie sud du Zou et l'extrême sud-ouest, ainsi que le sud-est qui est très urbanisé. Les petits exploitants, les artisans-pêcheurs et les ménages urbains à faible revenu sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Selon l'analyse de vulnérabilité réalisée par le PAM en juin 2002, 33 des 77 communes que compte le pays comportent un risque d'insécurité alimentaire.
4. Le dernier Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publié en 2002 a classé le Bénin au 159^{ème} rang sur 175 pays. Le taux de mortalité infantile y est de 87 pour 1 000: un enfant de moins de 5 ans sur quatre (23 pour cent) accuse un retard de croissance modéré et 11 pour cent un retard de croissance sévère. Le taux d'analphabétisme des adolescents est de 45,7 pour cent, et de fortes disparités existent entre milieu rural et urbain, et entre garçons et filles.
5. Maltraitance, abus physique, abandon et exploitation économique sont autant de problèmes qui touchent les enfants et les jeunes. Ces dernières années, environ 100 000 enfants de 6 à 16 ans ont quitté leur famille volontairement ou non pour chercher du travail. Le mariage forcé des jeunes filles est une pratique assez courante, particulièrement en milieu rural parmi les familles analphabètes. Environ 29 pour cent des adolescentes vivent sous une certaine forme d'union imposée par la tradition et ont leur première grossesse à un âge précoce. Le gouvernement, des organisations confessionnelles et des organisations non gouvernementales (ONG) tentent de réagir contre ces pratiques en offrant à ces adolescentes asile et formation.
6. L'amélioration des conditions sociales et économiques des populations défavorisées, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ainsi que l'accès aux services sociaux figurent parmi les grandes priorités du pays reflétées dans le DSRP du Bénin (2003–2005) et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2004–2008).
7. Concernant l'éducation de base (enseignement primaire et premier cycle secondaire), le taux brut de scolarisation à l'échelle nationale est de 94,33 pour cent, un chiffre largement supérieur à l'objectif de 78 pour cent fixé en 1990 par les États généraux de l'éducation

² Source: Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Bénin (2004–2008).



pour 2002. Seuls les départements du Borgou/Alibori et de l'Atacora/Donga n'ont pas encore atteint la scolarisation universelle, leurs taux bruts de scolarisation respectifs se situant considérablement en dessous de la moyenne nationale. Toutefois, dans tous les départements, même dans ceux qui ont atteint ou dépassé les 100 pour cent de taux brut de scolarisation³, des communes sont encore fortement ou moyennement sous-scolarisées.

8. Bien qu'au niveau national, le taux brut de scolarisation des filles soit de 78,10 pour cent, un examen plus approfondi au niveau des communes montre qu'il existe de réelles difficultés de scolarisation des filles dans les départements de l'Atacora et de l'Alibori et, dans une moindre mesure, dans le Zou, le Borgou et l'Atlantique.
9. Le système éducatif connaît de nombreux problèmes: accès non équitable, manque d'enseignants, notamment qualifiés et titulaires, et faible qualité de l'enseignement. Les taux de redoublement sont de l'ordre de 19 pour cent et les taux d'abandon de 8,28 pour cent (9,18 pour cent pour les filles). Les difficultés que rencontrent les parents pour inscrire et maintenir leurs enfants à l'école —d'ordre économique et culturel— accentuent la faiblesse du système.
10. Pour pallier ces carences, une réforme est actuellement en cours, appuyée entre autres par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, avec l'appui d'ONG internationales dont le Service de secours catholique (CRS), *World Education*, *Aide et action* et *Borne Fondeen*. Cette réforme vise à rehausser la qualité du système par divers moyens: révision des programmes, amélioration de l'environnement scolaire, formation des enseignants, mise à disposition de manuels et de fournitures, et formation et renforcement des associations de parents d'élèves (APE) pour les impliquer davantage dans la gestion de l'école.
11. L'ouverture de cantines scolaires dans les zones rurales défavorisées est une des stratégies adoptées par le gouvernement pour généraliser l'enseignement de base. En 2002, le MEPS gérait un total de 273 cantines réparties sur l'ensemble du pays. Financé par des fonds provenant de l'Initiative en faveur des pays pauvres et très endettés lancée par le FMI et la Banque mondiale, le programme a démarré en 2000 et le nombre de cantines augmente chaque année. Par ailleurs, le CRS fournit une assistance à 99 cantines dans 12 communes des départements de l'Alibori, du Borgou, la Djonga et de l'Atacora. En 2002, le PAM aidait 442 cantines dans tous les départements, à l'exception du Littoral. L'expérience a cependant montré que la présence d'une cantine, bien qu'utile, ne suffisait pas à lever les obstacles qui s'opposent à la scolarisation des filles en milieu rural, dont notamment leur participation au revenu familial.

Aide antérieure du PAM

12. L'appui du PAM à l'enseignement primaire au Bénin remonte à 1964, avec toutefois quelques interruptions. En 1999, le PAM a adopté l'approche-programme et l'alimentation scolaire a été intégrée dans un programme de pays (2000–2003) en tant qu'activité, avec un coût total pour le PAM d'environ 8 millions de dollars. Le nombre moyen de bénéficiaires de l'activité s'élève à 55 000 élèves.

³ Le taux brut de scolarisation supérieur à 100 pour cent s'explique par la forte présence d'enfants ayant dépassé l'âge correspondant à ce niveau d'enseignement. Au Bénin, ce phénomène est favorisé par les recrutements biennaux notamment dans les zones rurales.



13. Une évaluation récente montre que le programme de pays n'offre pas plus de flexibilité que les projets qui l'ont précédé. Au contraire, il renforce le cloisonnement des activités, entraînant des lourdeurs d'exécution et des pertes d'efficacité. La mission d'évaluation recommande donc d'intervenir, à partir de 2004, dans le cadre d'un projet unique qui comporterait deux volets distincts, correspondant aux deux activités du programme de pays, à savoir l'appui au développement de l'éducation de base en général, et à celle des jeunes filles en particulier, et l'aide aux groupes vulnérables.
14. En évaluant l'activité d'alimentation scolaire, la mission a constaté que la répartition des établissements sélectionnés au titre du programme de pays ne correspondait pas toujours aux taux de scolarisation actuels ni aux résultats de l'analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM. Par ailleurs, l'évaluation a constaté que la Direction nationale des projets appuyés par le PAM (DN/PAM), qui relève du MCPPD, manque de moyens financiers pour gérer les activités conformément aux contrats opérationnels établis. Un budget adéquat faisant partie intégrante du budget de l'État est donc une condition préalable à la mise en œuvre du projet. La mission d'évaluation a recommandé la mise en place d'un comité interministériel de pilotage chargé d'assurer la coordination globale du projet.
15. Une mission du PAM à laquelle participait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a séjourné au Bénin du 24 mars au 13 avril 2003. Elle avait pour mandat de formuler le nouveau projet de développement en en déterminant les composantes essentielles, leur répartition géographique et les modalités de mise en œuvre —et de faire toute recommandation pour une utilisation efficace de l'aide alimentaire. Cette mission a considéré que l'aide du PAM au Bénin était justifiée par l'incidence de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, et davantage encore par la sous-scolarisation constatée dans certaines régions du pays. En ce qui concerne la future couverture géographique du projet, le cadre institutionnel et la gestion logistique, la mission a confirmé les constatations des évaluations précédentes. Le présent projet est fondé sur les conclusions et recommandations de la mission et tient compte du Cadre logique (voir annexe III) qui a été établi par les responsables nationaux et le PAM lors d'un séminaire conjoint tenu les 25 et 26 mars 2003 sous la conduite d'un consultant en suivi-évaluation du PAM/Office allemand pour la coopération technique (GTZ).

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

Objectif à long terme

16. Le projet contribuera au développement des politiques nationales visant à réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire, et la disparité de scolarisation entre filles et garçons en assurant un accès équitable à l'éducation de base, à la formation et à la protection sociale.

Objectifs immédiats

17. Dans les communes où le taux de scolarisation est faible et l'écart entre filles et garçons important, les objectifs immédiats seront les suivants:
 - a) accroître le nombre d'inscriptions scolaires;
 - b) encourager la rétention scolaire;
 - c) améliorer l'assiduité et les résultats;



- d) dans le secteur social, renforcer les structures d'accueil des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté pour leur garantir une éducation non formelle ou une formation professionnelle; et
- e) promouvoir la participation effective des collectivités locales et des parents à la gestion des activités liées à la scolarisation des enfants.

Effets attendus

18. Les principaux effets du projet seront les suivants:
- a) augmentation des inscriptions scolaires, notamment en première année du cycle primaire;
 - b) amélioration de l'assiduité et des rendements scolaires; et
 - c) augmentation des inscriptions scolaires de filles les trois dernières années du cycle primaire, jusqu'à atteindre la parité filles-garçons.
19. Par ailleurs, les filles issues de familles rurales pauvres vivant loin d'un établissement de cycle secondaire qui sont hébergées dans les foyers de jeunes filles auront la possibilité de poursuivre leurs études au-delà de l'enseignement primaire.
20. Le volet principal "éducation formelle" contribuera aussi, par le biais des APE et des comités de gestion, à impliquer davantage les parents dans la gestion des cantines. Une présence plus marquée des parents devrait renforcer la fréquentation scolaire, la motivation et la capacité d'apprentissage des enfants, et améliorer le fonctionnement de la cantine.
21. Le volet "éducation non formelle" renforcera la capacité des institutions sociales du gouvernement ou des ONG recueillant ou assistant les enfants ou les jeunes en difficulté. Il permettra aussi d'améliorer l'accès de ces enfants ou de ces jeunes à une formation de qualité.

Résultats attendus

22. Pendant la durée du projet, un total de 68 300 bénéficiaires en moyenne participeront au projet, dont:
- 55 000 élèves des écoles primaires publiques (33 000 garçons et 22 000 filles);
 - 2 200 élèves des internats du primaire en milieu rural (1 000 garçons et 1 200 filles);
 - 4 000 jeunes filles dans des foyers du secondaire;
 - 3 500 orphelins (1 500 garçons et 2 000 filles); et
 - 3 600 filles des centres de formation.
23. Parmi les élèves des écoles primaires retenues, 6 000 filles recevront des rations alimentaires à emporter. Le total des effectifs fera l'objet d'une programmation annuelle qui sera soumise par les ministères techniques au comité interministériel de pilotage pour approbation. Le volet d'appui à l'éducation de base recevra 71 pour cent des vivres, et celui sur les orphelinats et les centres de formation des jeunes filles 29 pour cent. Selon les ressources budgétaires disponibles, 20 à 50 pour cent des associations de parents d'élèves visées par le projet bénéficieront d'une formation à la gestion et d'un suivi. Au total, les filles représenteront près de 50 pour cent des bénéficiaires.



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BÉNÉFICIAIRES ET POURCENTAGE DE VIVRES ALLOUÉ PAR CATÉGORIE					
Catégories de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires			Quantité de vivres (en kg pour les 5 ans)	Pourcentage de vivres par catégorie
	Filles	Garçons	Total		
EPP* externes	22 000	33 000	55 000	11 797 500	49,85
EPP internes	1 200	1 000	2 200	1 603 800	6,78
Foyers de jeunes filles	4 000	-	4 000	2 916 000	12,32
Rations sèches**	6 000	-	6 000	450 000	1,90
Orphelinats	2 000	1 500	3 500	3 402 000	14,37
Centres de formation	3 600	-	3 600	3 499 200	14,78
Total	32 800	35 500	68 300	23 668 500	100

* EPP: école primaire publique.

** Les filles recevant des rations sèches ne sont pas considérées comme bénéficiaires car elles sont déjà recensées comme bénéficiaires au titre de l'alimentation scolaire.

ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Fonctions de l'aide alimentaire

24. Dans les écoles primaires publiques sélectionnées, le PAM fournira un complément alimentaire aux élèves, qui sera servi sous forme de repas à la cantine et qui encouragera les parents à inscrire leurs enfants dans le système éducatif et à les y maintenir.
25. L'aide alimentaire constituera également un transfert de revenus aux familles des élèves. L'allocation trimestrielle de 5 kilogrammes d'huile végétale permettra de dédommager les parents du coût de la scolarisation des filles qui ne participent plus aux travaux domestiques ou à des activités rémunératrices.
26. Pour les internats de l'enseignement primaire et secondaire, les centres de formation professionnelles et les centres sociaux retenus dans le cadre du projet, l'aide du PAM constituera un appui matériel permettant à ces institutions de fournir des repas réguliers aux enfants, de diversifier les menus et de fonctionner pendant toute l'année scolaire en garantissant une formation de qualité.

Apport alimentaire et justification des produits

27. L'engagement du PAM s'élèvera au total à 23 669 tonnes, dont 18 593 tonnes de céréales, 2 313 tonnes de légumineuses, 1 327 tonnes d'huile végétale et 1 436 tonnes de poisson en boîte. Si ses ressources en espèces le lui permettent, le PAM se réserve la possibilité d'acheter directement des produits locaux.
28. La composition de la ration correspond aux habitudes alimentaires du pays. Par contre, sa taille a été révisée par rapport au programme de pays, conformément aux normes établies par le PAM, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la santé.



29. La ration journalière individuelle des élèves inscrits à la cantine se composera comme suit:

	(grammes)
Céréales (maïs ou riz)	200
Légumineuses	30
Poisson en boîte	20
Huile végétale	10

30. La ration journalière individuelle des élèves des internats, des foyers de jeunes filles, des centres de formation et des institutions sociales se composera comme suit:

	(grammes)
Céréales	450
Légumineuses	45
Poisson en boîte	25
Huile végétale	20

STRATEGIE DU PROJET

Couverture géographique

31. Les critères retenus pour la définition des zones d'intervention du programme d'alimentation scolaire se fondent sur un taux brut de scolarisation inférieur à la moyenne nationale conjugué à un taux brut de scolarisation des filles également en dessous de la moyenne nationale. Les zones septentrionales où les taux bruts de scolarisation en général, et celui des filles en particulier, sont les plus faibles recourent le plus souvent les zones où les phénomènes de maltraitance des jeunes sont les plus fréquents.
32. Compte tenu de ces critères, l'aide du PAM aux cantines scolaires et la distribution aux jeunes filles de rations alimentaires à emporter seront ciblées sur 35 des 77 communes du pays.
33. L'appui aux foyers de jeunes filles, aux centres de formation, et aux centres sociaux, en revanche, sera fourni au plan national et sera fonction de l'existence d'institutions bien gérées et soumises au contrôle du PAM et des autorités administratives.

Structures d'exécution

34. Le MCPPD sera responsable de la liaison entre le gouvernement et le PAM pour les questions de fond relatives au projet, et le MEPS et le MFPSS seront chargés de l'exécution technique du projet et de sa supervision.
35. Les ministères techniques, avec l'appui de leurs structures départementales, seront responsables de la programmation annuelle, de la collecte et du traitement des données relatives à leurs activités, sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique. Ils devront également assurer la coordination de tous les intervenants dans leurs domaines respectifs afin d'éviter les doubles emplois et promouvoir la complémentarité entre le projet et ceux des autres agences bilatérales ou multilatérales ou des ONG.



36. La DN/PAM, qui relève du MCPPD, et ses antennes départementales auront le double rôle de coordination et de gestion logistique des denrées en étroite collaboration avec le bureau du PAM et les volontaires des Nations Unies (VNU) affectés sur le terrain. La DN/PAM soumettra aux ministères techniques et au PAM les rapports sur les mouvements des denrées. Pour mener à bien ses tâches, la DN/PAM sera dotée d'un budget approprié de l'État, estimé à 1 273 169 dollars pour la durée du projet; il comprendra la participation aux coûts logistiques (stockage, transport, distributions), la fourniture de services de personnel à plein temps et des frais de déplacement et autres frais divers pour le suivi-évaluation du projet par les employés de la contrepartie.

Coordination nationale

37. Un comité interministériel de pilotage composé de représentants du MCPPD, du MEPS, du MFPSS, de la DN/PAM, de la Fédération des APE et du bureau du PAM, sera établi et opérationnel au démarrage du projet. Ce comité, qui se réunira deux fois par an, aura pour rôle de faciliter la diffusion de l'information auprès des parties prenantes, d'examiner les progrès du projet et de recommander les réorientations nécessaires. Par ailleurs, le comité étudiera les activités proposées par les ministères techniques, en tenant compte des résultats obtenus au cours de l'année et des ressources disponibles. Pour qu'il soit opérationnel, le MCPPD mettra à la disposition de la DN/PAM des ressources suffisantes.

Mise en œuvre

38. La mise en œuvre du projet sera fondée sur le partenariat et la participation effective des communautés bénéficiaires, des parents, et des représentants des ministères techniques au niveau des communes. Cette participation est une condition essentielle à la réussite du projet.
39. Le démarrage du projet sera précédé par des rencontres entre les parties prenantes et les partenaires intéressés, tant au niveau central qu'à celui des communes, pour les informer des objectifs du projet et des modalités d'exécution, en particulier des responsabilités de chacun et des méthodes de suivi. Par ailleurs, il serait important d'expliquer les raisons du retrait de l'aide du PAM de certaines communes ainsi que celles de son maintien dans d'autres. Il conviendrait d'insister sur la notion d'équité que le nouveau projet veut introduire.
40. Les partenaires d'exécution seront chargés de la mobilisation sociale et de la sensibilisation des parents, de la mise en place des comités de gestion de la cantine et de leur fonctionnement effectif, de la bonne gestion quotidienne des vivres et de leur supervision, ainsi que de l'établissement des rapports.
41. Au niveau des départements, les services décentralisés des ministères, la DN/PAM et les VNU assureront la coordination, l'exécution et le suivi du projet. Des réunions de coordination auront lieu une fois par trimestre avec tous les partenaires.
42. Au niveau des écoles, les comités de gestion seront responsables de la réception des vivres, et de la gestion quotidienne et du suivi des cantines. Les membres des comités, dont la moitié seront des femmes, désigneront un président, un magasinier et un trésorier. Par ailleurs, ces comités, avec l'appui des VNU, seront chargés de la distribution trimestrielle des rations à emporter.



43. Comme par le passé, les cotisations pour la préparation des repas (achat de condiments, paiement de la cuisinière et autres frais), dont le coût peut varier de 10 à 25 FCFA⁴, ou pour la couverture des frais de transport (2 FCFA par ration), seront directement perçues et gérées par les membres du comité de gestion.

Logistique de l'aide alimentaire

44. Le PAM prendra en charge toutes les opérations de transport intérieur, et une partie des coûts d'entreposage, de manutention et de distribution des vivres, grâce à une subvention de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) de 65,43 dollars par tonne, dont le taux sera revu périodiquement.
45. La DN/PAM assurera le paiement des salaires du personnel de logistique de la contrepartie, à savoir: 1 logisticien professionnel, 3 assistants à la logistique, 10 magasiniers et 20 aide-magasiniers.
46. Si ses ressources en espèces le lui permettent, le PAM se réserve la possibilité d'acheter du maïs sur le marché local, ce qui contribuera à réduire significativement les dépenses de transport.
47. Le programme annuel de répartition des produits alimentaires basé sur l'effectif total de bénéficiaires approuvé par le comité interministériel de pilotage, sera signé conjointement par la DN/PAM et le représentant du PAM au Bénin.

Stratégie de retrait de l'aide du PAM

48. La politique de développement du gouvernement basée sur la décentralisation implique la prise en charge partielle des services d'éducation et des services sociaux par les communautés bénéficiaires qui doivent d'ores et déjà contribuer elles-mêmes au financement de certains travaux de construction ou d'entretien et payer le salaire des "enseignants communautaires"⁵ ainsi que d'autres frais divers, dont ceux liés à la cantine.
49. Les APE et autres comités de gestion locaux seront responsables de la recherche et de la mise en œuvre de mécanismes durables de fonctionnement des cantines, selon les directives de la politique gouvernementale. À cet effet, ces nouvelles responsabilités seront clairement définies dans le plan d'opérations. Dans la perspective de cette prise en charge graduelle des cantines, les collectivités locales devraient donc participer davantage à l'amélioration de l'environnement scolaire et s'investir dans le bon fonctionnement de la cantine. Dans ce but, la formation des comités de parents d'élèves qui se fera lors de la mise en œuvre du projet sera poursuivie en partenariat avec des ONG internationales ou nationales en fonction des ressources disponibles.
50. Parallèlement aux efforts des collectivités, le gouvernement a déjà amorcé la relève du PAM avec la mise en place en 2002 et 2003 de 273 cantines réparties sur l'ensemble du territoire, sélectionnées selon des critères précis, le but n'étant pas de couvrir la totalité des écoles du Bénin mais —comme le PAM— de lier l'attribution d'une cantine à des objectifs spécifiques de développement adaptés aux problématiques locales.

⁴ Au 31 décembre 2003, 1 dollar E.-U. équivalait à 528,7 FCFA.

⁵ Enseignants recrutés localement avec une formation limitée et destinés à suppléer à l'insuffisance de maîtres titulaires.



BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

51. Les groupes cibles visés par le projet sont les enfants et les jeunes issus de milieux pauvres et des régions les plus défavorisées de par leur niveau de scolarisation et la prévalence des mauvais traitements. Les jeunes filles seront les bénéficiaires privilégiées du projet, tout spécialement dans les internats (foyers et centres de formation) qui leur sont exclusivement réservés. Bénéficieront également de l'aide alimentaire les orphelins et les enfants abandonnés, les enfants handicapés vivant dans les centres spécialisés, les enfants des rues et ceux en conflit avec la loi accueillis dans les foyers de réinsertion sociale.

Critères de sélection des établissements scolaires et institutions bénéficiaires

52. Dans les 35 communes rurales ciblées par le projet, les établissements scolaires du primaire seront sélectionnés en fonction des critères ci-dessous:

- école primaire publique rurale;
- école où le nombre des filles est inférieur à 50 pour cent des effectifs;
- école dont le total des effectifs ne dépasse pas 250 élèves;
- établissement intégrant une APE fonctionnelle, dont la moitié des membres sont des mères parmi lesquelles seront élus les membres du comité de gestion;
- établissement comprenant au moins trois classes fonctionnelles et trois enseignants; et
- école dotée d'un point d'eau à proximité.

53. À l'exception des foyers de jeunes filles, le volet "éducation formelle" ne concernera pas les écoles situées dans les capitales régionales. Dans les écoles primaires retenues, l'ensemble de l'effectif mangera à la cantine.

54. Les rations à emporter seront destinées aux filles inscrites dans les trois dernières classes du cycle primaire. La distribution trimestrielle de ces rations viendra s'ajouter au repas pris à la cantine. Les filles devront justifier d'un taux de présence mensuelle égal ou supérieur à 80 pour cent, contrôlé par les autorités de projet.

55. Une fois les écoles sélectionnées, les communautés seront mobilisées afin: i) d'élire les membres du comité de gestion; ii) de procéder à la construction ou à la mise à disposition d'une cuisine et d'un magasin de stockage; et iii) de rendre l'environnement scolaire plus attrayant.

56. Les foyers de jeunes filles du secondaire reconnus ou sous contrôle effectif du MEPS pourront bénéficier de l'aide du PAM.

57. Les centres de formation et les institutions d'aide sociale devront être reconnus par les ministères de tutelle et disposer de réfectoires, dortoirs et sanitaires. Ils devront également justifier d'au moins deux ans de fonctionnement satisfaisant, et scolariser obligatoirement les enfants ayant atteint l'âge réglementaire. Ils devront être à but non lucratif, avoir une capacité de formation technique avérée et disposer d'infrastructures adéquates.

58. Tout établissement scolaire ou institution sociale désireux de recevoir l'aide du projet devra remplir un formulaire de demande d'assistance. Par ailleurs, les institutions spécialisées et les centres de formation devront produire une fiche signalétique pour chaque enfant.



59. La liste des établissements ou institutions sociales retenus dans le cadre du projet telle qu'approuvée par le comité interministériel sera jointe à la lettre de démarrage; elle restera valable jusqu'à la fin du projet, à l'exception des écoles qui seront exclues pour non-conformité aux procédures du PAM ou pour mauvaise gestion.

Avantages attendus

60. Dans les écoles dotées d'une cantine, une bouillie sera servie le matin et un repas complet sera fourni entre 12 heures et 13 heures pendant 165 jours par an. La ration journalière individuelle apportera 950 kilocalories, soit 50 pour cent des besoins quotidiens, 31 grammes de protéines et 23 grammes de graisses. Elle améliorera la concentration et l'attention des élèves pendant les heures de classe du matin et de l'après-midi. Les parents seront satisfaits que leurs enfants prennent au moins un repas nourrissant par jour à la cantine, ce qui représentera par ailleurs une économie sur le budget familial.
61. Les filles hébergées dans les foyers amélioreront leurs connaissances et pourront les mettre à profit plus tard, voire mener une carrière professionnelle ou acquérir un statut social. Leur exemple pourra servir d'incitation dans leurs communautés d'origine. En outre, la formation professionnelle permettra aux enfants en situation difficile d'apprendre un métier.
62. Dans les internats du primaire, les foyers de jeunes filles, les centres de formation et les institutions spécialisées, chaque bénéficiaire recevra trois repas par jour pendant 270 jours par an, avec une ration journalière de 2 000 kilocalories (soit 90 pour cent des besoins quotidiens), 60 grammes de protéines et 45 grammes de lipides.

Effets attendus sur les femmes

63. La mise en place d'APE plus fonctionnelles et plus impliquées dans la gestion des cantines devrait créer les conditions d'une représentation paritaire des femmes au sein de ces associations. Une plus grande participation des mères dans les APE sera d'ailleurs une condition d'attribution d'une cantine.
64. Le projet contribuera à la mise en application des Engagements renforcés II et V en faveur des femmes en élargissant les activités qui permettent aux filles de fréquenter l'école et la représentation des femmes au sein des organismes locaux.

APPUI AU PROJET

Partenariat

65. Un comité de concertation regroupant les partenaires oeuvrant dans le domaine de l'alimentation scolaire sera mis en place par le bureau du PAM au Bénin, avec une présidence tournante entre les membres. Le comité aura pour objectif d'échanger l'information afin d'éviter les doubles emplois. Par ailleurs, le PAM participera au groupe de travail sur la réforme de l'éducation de base (Banque mondiale, UNICEF, USAID, Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France) pour rechercher des complémentarités entre les actions, plus particulièrement en ce qui concerne le VIH/SIDA, le déparasitage ou l'environnement scolaire. En fonction des ressources disponibles, le PAM renouvellera et —si possible— élargira sa coopération avec l'ONG *World Education* pour ce qui est de la formation et du suivi des comités de parents chargés de la gestion des cantines.



66. Parmi les 35 communes appuyées par le PAM, certaines bénéficieront aussi de l'appui du programme de pays de l'UNICEF (2004–2008). Le bureau du PAM et l'UNICEF se concerteront pour développer des actions communes, en particulier pour le volet "éducation non formelle".

Ressources non alimentaires

67. Au démarrage du projet, le PAM organisera un atelier à l'intention des partenaires d'exécution sur les thèmes suivants:
- approches et méthodes de sensibilisation et de mobilisation sociale;
 - gestion d'entrepôts;
 - préparation des repas, hygiène alimentaire, éducation sanitaire, déparasitage; et
 - tenue des registres, collecte des données et remplissage des fiches de suivi.
68. Par ailleurs, les volontaires des Nations Unies organiseront, au niveau des départements, des séances d'information sur le rôle des rations à emporter pour les filles.
69. Les règles de fonctionnement des cantines seront consignées dans un manuel de gestion élaboré par le PAM et distribué aux partenaires. Le matériel de cuisine nécessaire à la préparation des repas sera fourni par le gouvernement, les communautés concernées et le PAM dans les limites des budgets disponibles.

SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS

70. Le suivi-évaluation sera basé sur les indicateurs définis dans le cadre logique:
- Gestion des produits: sera suivie sur une base mensuelle, par les structures départementales du MEPS et du MFPSS, en collaboration avec la DN/PAM, pour les rations distribuées. Les données seront intégrées aux rapports communiqués aux ministères et à la DN/PAM qui les consolideront avant de les soumettre au Bureau du PAM à Cotonou.
 - Objectifs 1 (inscription) et 3 (assiduité): seront suivis à la fin de chaque trimestre scolaire par les VNU du PAM sur la base d'un échantillon d'établissements scolaires et d'institutions sociales, et à partir des registres scolaires. Ces données figureront dans un rapport trimestriel.
 - Objectifs 2 (rétention), 3 (rendement), 4 (soutien aux structures d'accueil pour enfants en difficulté) et 5 (prise en charge de la scolarisation par les APE et collectivités locales): seront suivis à la fin de l'année scolaire, par les structures départementales des ministères concernés. L'année scolaire se terminant en juin, la collecte des données et la préparation du rapport annuel pourront se faire dans les trois mois suivants, avant la rentrée scolaire suivante, en septembre.
71. Une collecte des données de base utilisant un système d'échantillonnage représentatif sera effectuée dans les mois précédant le démarrage du projet. Un système rapide de collecte, par exemple à l'aide d'ordinateurs de poche, et la transmission des données par le courrier électronique du PAM au niveau des départements, en facilitera le traitement et améliorera les délais de production des rapports. Le PAM veillera à éviter les doubles emplois avec les statistiques régulièrement établies par les ministères techniques.



72. Un examen technique visant à vérifier le respect des objectifs du projet et l'efficacité de sa mise en œuvre sera réalisé 18 mois après le début du projet. Le bureau régional ou le bureau de pays du PAM réalisera une auto-évaluation vers le milieu du projet; son coût est inclus dans le budget du présent projet.

Subvention de transport terrestre, d'entreposage et de manutention

73. Le coût total du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM) jusqu'aux points de livraison finale des denrées se monte à 1 548 743 dollars; une partie de cette subvention (365 919 dollars) sera versée à la DN/PAM à raison de 9 350 FCFA par tonne sur présentation de la documentation attestant que les produits ont été distribués aux bénéficiaires conformément au plan d'opérations. Ce taux sera revu en cas de modification majeure des paramètres logistiques du projet.
74. Les opérations de transit et le transport primaire du port aux magasins départementaux seront confiés, sur la base d'un contrat d'agence (selon une période à déterminer), à des transitaires du secteur privé, conformément aux procédures du PAM. Ces transitaires seront directement payés par le PAM.

VIABILITE ET DURABILITE DU PROJET

Faisabilité technique

75. Le projet appuie les stratégies nationales de développement de l'éducation formelle et non formelle des enfants et des jeunes. La présence d'une cantine dans les zones rurales désavantagées constitue un facteur important de promotion de l'éducation en encourageant les parents à inscrire et à maintenir leurs enfants en classe. La phase pilote concernant la distribution de rations alimentaires à emporter ayant eu des résultats encourageants sur la scolarisation des filles, elle mérite d'être reproduite à plus grande échelle dans les écoles dotées d'une cantine.
76. Pour que le programme d'alimentation scolaire puisse réaliser son potentiel, il est important que le MEPS s'occupe en priorité des écoles du projet pour les doter des moyens nécessaires et d'enseignants qualifiés.

Viabilité sociale

77. Le volet "éducation formelle" dépendra dans une large mesure de la mobilisation des intervenants (parents, directeurs, enseignants, gestionnaires) et de la communauté en général. L'implication des APE et des collectivités locales dans la gestion des cantines sera primordiale pour assurer la relève de l'assistance du PAM dans l'avenir.

RISQUES

78. La pauvreté des ménages dans les zones du projet pourrait pousser certaines familles à retirer les enfants temporairement de l'école, en particulier pendant la campagne agricole, qui correspond généralement à la période des examens scolaires. Par ailleurs, dans les centres de formation de jeunes filles, deux risques pourraient intervenir: i) le non-paiement des frais de formation par les parents ou tuteurs entraînant le renvoi des jeunes filles de ces centres; et ii) le retrait des filles pour des raisons culturelles ou pour mariage.



79. Le manque d'enseignants pourrait avoir un impact négatif sur les résultats attendus. Il est essentiel que le gouvernement traite ce problème de manière prioritaire pour que les inscriptions scolaires dans les zones d'intervention du projet puissent augmenter.
80. Le niveau inadéquat des ressources de la DN/PAM et des structures décentralisées des ministères techniques pourrait réduire la capacité d'exécution et de suivi et donc l'efficacité du projet.
81. Les contraintes budgétaires du PAM pourraient avoir un impact négatif sur le recrutement et le maintien du personnel en poste, et particulièrement des VNU dont la présence est indispensable pour la bonne marche du projet.

FACTEURS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

82. L'engagement annuel du PAM s'élèvera en moyenne à 3 719 tonnes de céréales, 463 tonnes de légumineuses, 287 tonnes de poisson en boîte et 266 tonnes d'huile végétale. Ces quantités représentent une fraction insignifiante des importations de céréales et d'huile.
83. Les produits alimentaires fournis dans le cadre du projet seront consommés par les bénéficiaires sous forme de repas. Compte tenu des quantités relativement faibles importées par le projet, aucun effet sur la production et le commerce local n'est à prévoir.

COORDINATION ET CONSULTATION

84. Le projet a été préparé par le PAM avec l'appui technique de l'UNESCO, et a été discuté avec des agences bilatérales (Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, USAID) et multilatérales (Banque mondiale, UNICEF) et des ONG (CRS, *World Education*, Caritas, Croix-Rouge) intervenant dans le secteur de l'éducation formelle et non formelle au Bénin.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

85. Pour le projet de développement "Promotion de l'éducation formelle et non formelle des enfants et des jeunes" proposé pour le Bénin, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans les limites des ressources disponibles, un montant de 14 048 434 dollars pour financer l'intégralité des coûts opérationnels directs de base.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET		
	Quantité (tonnes)	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM		
A. Coûts opérationnels directs		
Produits ¹		
– Céréales	18 593	4 387 948
– Légumineuses	2 313	983 025
– Poisson en boîte	1 436	3 231 000
– Huile végétale	1 327	1 127 738
Total, produits	23 669	9 729 711
Transport extérieur		2 122 730
TTEM		1 548 743
Autres coûts opérationnels directs		647 250
Total, coûts opérationnels directs		14 048 434
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)		1 372 661
C. Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent)		1 079 477
COÛT TOTAL POUR LE PAM		16 500 571
<p>¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet peuvent, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, varier en fonction des disponibilités.</p>		



ANNEXE II

BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)	
Dépenses de personnel	
Administrateurs nationaux	132 185
Personnel international	220 176
Consultants internationaux	50 000
Consultants nationaux	35 000
Volontaires des Nations Unies	430 500
Assistance temporaire	11 000
Heures supplémentaires	10 000
Voyage officiel du personnel	82 000
Formation du personnel	27 000
Total partiel	997 861
Dépenses de bureau et autres dépenses récurrentes	
Location des locaux	25 500
Services collectifs	11 500
Fournitures de bureau	6 000
Communication et services TI	26 000
Assurances	18 800
Réparation et entretien du matériel	14 000
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	75 000
Autres dépenses de bureau	30 500
Services des autres organisations des Nations Unies	85 500
Total partiel	292 800
Matériel et autres coûts fixes	
Véhicules	25 000
Équipement TC/TI	40 000
Mobilier, outils et matériel	17 000
Total partiel	82 000
TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	1 372 661



ANNEXE III

RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE—PROJET DE DÉVELOPPEMENT BÉNIN 10308.0				
Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/risques	
BUT	Indicateurs d'impact			
Réduire la pauvreté en assurant un accès équitable à l'éducation, à la formation et à la protection sociale	Indice de pauvreté	Enquêtes	Hypothèse: Réforme mise en oeuvre	
	Indice de parité filles/garçons	Annuaire statistique MEPS	Hypothèse: Stabilité sous-régionale	
	Nombre de filles/garçons ayant accompli un cycle d'enseignement de base et ayant continué au secondaire	Documents d'analyse statistique	Hypothèse: Stabilité nationale, bonne gouvernance	
OBJECTIFS	Indicateurs d'effet/de produit (résultats)	Sources de vérification	Hypothèses ou risques majeurs	
Objectif 1: Accroître le nombre d'inscriptions scolaires	1.1 Filles/garçons inscrits en cours initiation 1.2 Filles/garçons entrant en sixième ou en première année d'enseignement technique et de formation professionnelle	Registres scolaires Registres scolaires	Hypothèse: Affectations d'enseignants Risque: Grève des enseignants	
Produit 1: Bénéficiaires servis dans les cantines	1.1 Nombre de filles/garçons recevant une ration 1.2 Nombre d'écoles ciblées	Registres scolaires	Risque: Retard dans la mise en place des vivres au point de distribution finale	
Objectif 2: Encourager la rétention scolaire	2.1 Filles/garçons présents en début et en fin d'année 2.2 Taux d'abandon	Direction départementale des enseignements primaire et secondaire —direction régionale/enseignement technique et de formation professionnelle Registre scolaire	Risque: Écoles saturées Hypothèse: Infrastructures adéquates, cantines opérationnelles	



RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE—PROJET DE DÉVELOPPEMENT BÉNIN 10308.0				
Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/risques	
<p>Produit 1 : Les filles issues des familles rurales pauvres, éloignées des établissements, qui sont hébergées dans les foyers de jeunes filles ont la possibilité de poursuivre leurs études</p> <p>Objectif 3 : Améliorer l'assiduité et les résultats</p>	1.1 Effectifs de filles dans les foyers de jeunes filles	Statistiques Direction départementale des enseignements primaire et secondaire—MEPS		
	3.1 Nombre de jours de présence effective filles/garçons	Registre scolaire	Hypothèse: Assiduité des enseignants	
	3.2 Nombre de filles/garçons qui passent en classe supérieure	Registre scolaire	Hypothèse: Nombre insuffisant d'enseignants	
<p>Produit 1 : Cantines scolaires livrées et rendues opérationnelles</p>	3.3 Nombre de filles/garçons qui ont réussi les examens	Registre scolaire	Hypothèse: Qualité de l'enseignement reçu	
	1.1 Nombre de filles/garçons recevant une ration	Cartes de bénéficiaires	Hypothèse: Disponibilité des vivres au magasin	
	1.2 Nombre d'écoles ciblées	Registres des cantines		
<p>Produit 2 : Rations sèches distribuées</p>	1.3 Nombre de jours de fonctionnement de la cantine	Registres des cantines		
	1.4 Montant des cotisations des parents pour la cantine	Registres des cantines	Hypothèse: Communautés sensibilisées pour participer et assurer la relève des cantines	
	2.1 Nombre de rations sèches distribuées en début et en fin d'année	Registres des cantines		
	2.2 Nombre de rations servies aux filles/garçons par rapport au chiffre estimé	Registres des cantines		



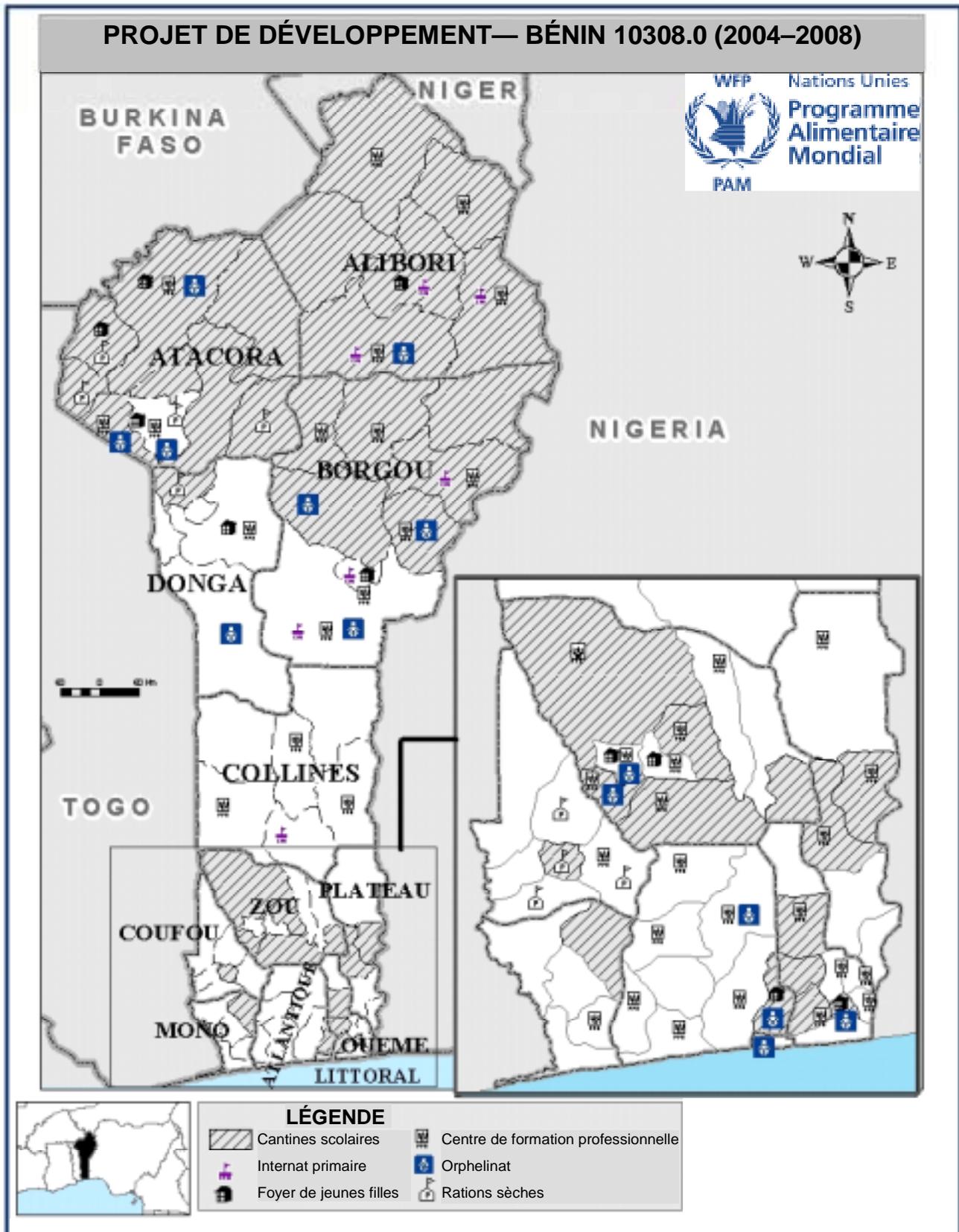
RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE—PROJET DE DÉVELOPPEMENT BÉNIN 10308.0				
Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/risques	
Objectif 4: Renforcer les structures d'accueil des enfants et jeunes en danger ou en difficulté pour leur garantir une éducation non formelle ou une formation professionnelle	4.1 Nombre de filles/garçons qui ont réussi les examens CEP (certificat d'études primaires), BEPC (brevet d'études du premier cycle), BAC (baccalauréat), DT (diplôme technique, DFA (diplôme de fin d'apprentissage)	Arrêtés ministériels	Hypothèse: Qualification des enseignants	
	4.2 Nombre de filles/garçons ayant reçu une formation professionnelle	Registres scolaires	Hypothèse: Apport des partenaires assuré (budget pour l'entretien des infrastructures, vêtements et frais généraux, etc.)	
Produit 1: Centres bénéficiant de l'assistance	1.1 Nombre d'établissements par type et par département	Registres des cantines		
	1.2 Nombre de filles/garçons servis par établissement	Registres des cantines		
	1.3 Nombre de filles dans les centres de formation professionnelle ayant reçu des rations	Registres des cantines		
	5.1 Nombre d' APE, comités de gestion de cantine ayant reçu une formation	Rapports VNU, DN/PAM, MEPS		
Objectif 5: Promouvoir la participation effective des collectivités locales et des parents à la gestion des activités liées à la scolarisation des enfants	1.1 Séances de sensibilisation (DN/PAM, VNU, MEPS, etc.)	Rapports VNU, DN/PAM, MEPS		
	1.2 Nombre de comités de gestion des cantines scolaires			
	1.3 Nombre de visites de l'ONG partenaire reçues à l'école	Rapport de visite sur la base d'un format utilisé par tous les partenaires		



RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE—PROJET DE DÉVELOPPEMENT BÉNIN 10308.0				
Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/risques	
ACTIVITÉS	Intrants/ressources			
Activité 1: Commander les vivres	20 500 tonnes sur 5 ans/Achat d'ustensiles de cuisine, outils de jardinage			
Activité 2: Acheminer et distribuer les vivres	Coût du transport			
Activité 3: Assurer le suivi et l'évaluation des activités				



ANNEXE IV



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
APE	Association de parents d'élèves
CRS	Service de secours catholique
DN/PAM	Direction nationale des projets appuyés par le PAM
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FMI	Fonds monétaire international
GTZ	Office allemand de la coopération technique
MCPPD	Ministère d'État chargé du plan, de la prospective et du développement
MEPS	Ministère des enseignements primaire et secondaire
MFPSS	Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VNU	Volontaire des Nations Unies

